

Réf. : LC Fin 02

Service: Contrôle Financier

👤 Yacine Wright - Inspecteur Financier

📞 02-435 61 04

@ fin.ctrl@irisclare.brussels

Bruxelles, le 03/12/2021

Objet : Calendrier de paiement des prestations familiales en 2022

Madame, Monsieur,

Depuis l'instauration du paiement des allocations familiales à une date mensuelle fixe, Iriscare établit à la fin de l'année le calendrier pour les paiements de l'année suivante et l'envoi aux organismes de paiement d'allocations familiales. Je tiens à réaffirmer à cette occasion que j'apprécie beaucoup vos efforts pour respecter ce calendrier.

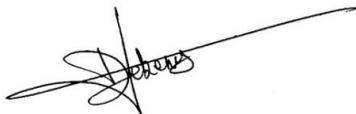
Il vous est demandé de communiquer à Iriscare le 5 du mois et au plus tard le 7 de ce mois, l'estimation des fonds nécessaires pour payer les allocations familiales du mois suivant.

Les moyens financiers seront ensuite mis à la disposition des organismes d'allocations familiales au plus tôt, le premier jour ouvrable du mois. Enfin, les caisses pourront verser les prestations familiales du paiement mensuel principal, au plus tôt, le premier jour ouvrable du mois et, au plus tard, le huit de ce mois ou, si ce jour n'est pas un jour ouvrable, le jour ouvrable précédant cette date.

Le calendrier pour l'année 2022, que vous trouverez en annexe, a été établi sur la base des mêmes principes que ceux¹ en vigueur depuis le 01 janvier 2020. Ce calendrier reprend l'ensemble des dates limites des paiements mensuels des organismes d'allocations familiales pour l'année 2022.

Je vous remercie de votre collaboration.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Tania Dekens

Fonctionnaire dirigeant

¹ Voir Circulaire N° 64 relative aux modalités de mise à disposition des fonds aux caisses d'allocations familiales en vue du paiement des prestations familiales aux allocataires et calendrier de paiement des prestations familiales du 14 Novembre 2019.

Calendrier du premier train de paiement mensuel des Allocations Familiales

Année	Mois/	Jours de fermeture bancaire	Autres jours fériés
2022	Avril	15 & 18	
	Mai	26 & 27	
	Juin	06	
	Juillet	21	
	Août	15	
	Novembre	01 & 11	02 & 15
	Décembre	26	26,27,28,29 & 30

PERIODE	DATE DE DEBIT DU COMPTE EMETTEUR DES CAF POUR DES VERSEMENTS DES COMPTES DE LA MEME BANQUE
	DATE LIMITE DU PREMIER PAIEMENT MENSUEL (J)
01/2022	7
02/2022	8
03/2022	8
04/2022	8
05/2022	6
06/2022	8
07/2022	8
08/2022	8
09/2022	8
10/2022	7
11/2022	8
12/2022	8